



VILLE DE VERSOIX

Version 1

MAIRIE

MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A l'attention de Mesdames et Messieurs,
Les Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux

Evolution du message :	Validé par :	Quand :	Suivi par :
Décision de commencer l'élaboration du message :	Le Conseil administratif		OE/MAU
Fin de l'élaboration et validation du message :	Le Conseil administratif	21 mars 2018	OE/MAU
Présentation à la Commission Travaux, la Voirie, Environnement et Développement Durable:	La Commission	27 mars 2018	OE/MAU
Présentation à la Commission des finances :	La Commission	12 avril 2018	PMA/VA
Présentation au Conseil Municipal :	Le Conseil municipal	16 avril 2018	OE

CREDIT DE CHF 90'450.- TTC
DESTINE A LA RENATURATION DU NANT-DE-BRAILLE
SECTEUR VOIE CFF AMONT

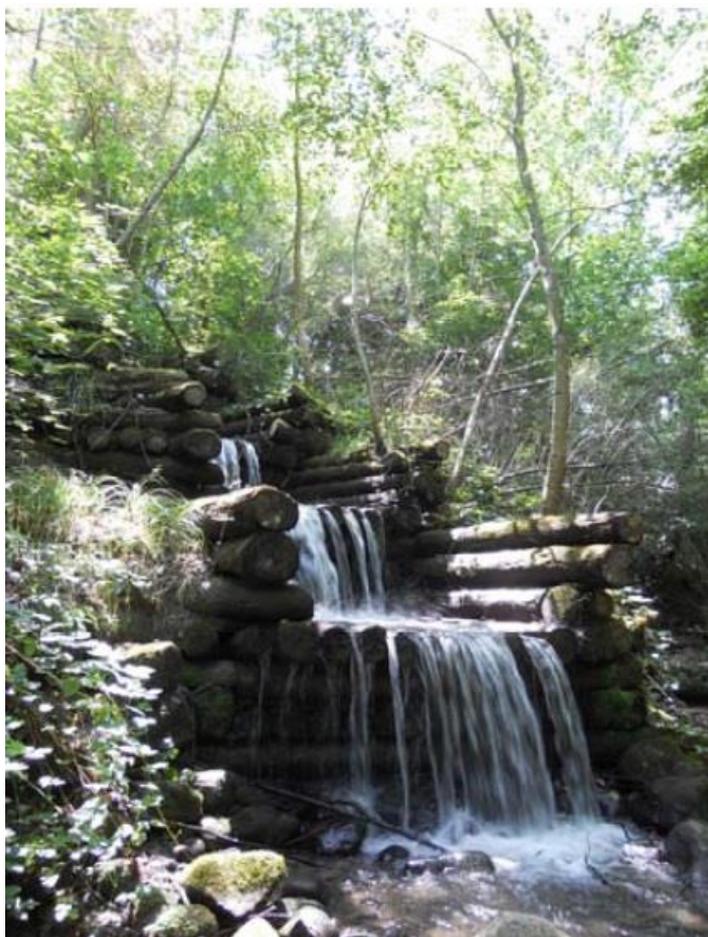


Table des matières

1. INTRODUCTION
2. TRONÇON AMONT VOIE CFF.....
3. OBJECTIFS.....
4. CONCEPT ET MESURES D'AMÉNAGEMENT
5. MARCHE A SUIVRE.....
6. PLAN FINANCIER.....
7. CONCLUSION

1. Introduction

Généralités

Le Nant-de-Braille a fait l'objet, ces dernières années, de plusieurs interventions menées conjointement avec le Service de la renaturation des cours d'eau. C'est ainsi qu'en 2012, le tronçon voie CFF/route de Suisse a fait l'objet de la réfection complète de l'échelle à poissons située en amont du passage inférieur de la voie CFF, ainsi que du passage du Nant dans l'ouvrage.

Plusieurs interventions ponctuelles (caches à poissons, renforcement ponctuel des berges, passerelles et cheminement...) ont été réalisées par le Service Travaux, Voirie, Environnement et Développement Durable.

En 2013, c'est le tronçon route de Suisse/Lac qui a été entièrement renaturé, y-compris l'échelle à poissons en aval de la route de Suisse.

En 2015, la réalisation de l'étang de rétention en amont du Nant-d'Ecogia, affluent du Nant-de-Braille, a permis de « régulariser » les crues dans le Nant-de-Braille.

Enfin, depuis fin 2017, les eaux de ruissellement de la route de Suisse sont préalablement traitées, avant leur rejet dans le Nant-de-Braille (travaux réalisés en coordination avec le chantier de requalification de la route de Suisse).

2. Tronçon amont voie CFF

L'état du lit et des berges du Nant-de-Braille sur le tronçon situé en amont du voutage CFF est passablement dégradé. Les problèmes rencontrés dans ce secteur sont caractérisés par la dégradation des seuils et l'effondrement des pieds des berges.

Un glissement de terrain a été observé (en 2012 lors des travaux dans le passage sous-voie CFF) en rive droite en aval de l'embouchure du canal de Versoix (cascades) dans le Nant-de-Braille.

La situation actuelle présente ainsi un risque de dommages aux infrastructures existantes à proximité, notamment des voies CFF.

Le canal de Versoix, utilisé comme zone de grossissement par la truite de rivière revêt un intérêt piscicole certain. Cependant, la configuration actuelle de son embouchure est inadaptée à la migration piscicole (succession de chutes infranchissables pour la montaison et létale pour la dévalaison) et l'actuelle mise sous tuyau du tronçon 150 m. de long en amont de l'embouchure réduisent fortement le potentiel environnemental du milieu.

Suite au diagnostic de l'état du lit et des berges, et à la définition d'une série de mesures à mettre en œuvre, un projet d'aménagement et d'entretien d'ouvrage du Nant-de-Braille, comprenant également le projet de reconnexion piscicole avec le canal de Versoix, a été déposé en autorisation de construire en 2016. L'autorisation de construire a été obtenue le 3 octobre 2016.

3. Objectifs

L'objectif principal du projet est de sécuriser la zone contre les inondations, et de protéger les infrastructures existantes.

Objectifs « sécurité » :

- Assurer la stabilité des berges et du lit du Nant-de-Braille
- Protéger les infrastructures existantes
- Garantir la non-aggravation de la situation actuelle.



Objectifs « nature » :

- Améliorer l'écomorphologie du cours d'eau
- Amélioration la migration piscicole (dévalaison uniquement) entre le canal de Versoix et le Nant-de-Braille.
- Préserver et revitaliser le cordon boisé du vallon du Nant-de-Braille.

4. Concept et mesures d'aménagement

Le réaménagement de la zone reprend les concepts visant directement à atteindre les objectifs fixés, soit :

- Stabiliser et protéger le lit du Nant-de-Braille contre l'incision régressive, par la construction d'une succession de seuils transversaux en enrochements et remblayage du lit.

-
- Stabiliser et protéger les berges à l'aide de techniques de génie végétal (caissons bois) et empierrement.
 - Adapter l'ouvrage de restitution du canal de Versoix au Nant-de-Braille, pour améliorer la dévalaison des espèces piscicoles.



- Conserver autant que possible les atouts biologiques du secteur et valoriser les potentialités existantes (grands arbres, falaise, trou d'eau)...diversifier le lit et créer des caches à poissons.

A noter qu'un projet d'aménagement permettant de rétablir totalement la migration piscicole montaison incluse, depuis le Nant-de-Braille jusqu'au canal de Versoix sera étudié mais uniquement au niveau de la faisabilité, en lien avec le projet de remise en état à ciel ouvert ultérieur (futur PLQ La Sapinière).

5. Marche à suivre

- Autorisation de construire : 3 octobre 2016
- Présentation projet à la Commission TVEDD : 23 janvier 2018
- Présentation à la Commission des Finances : 12 avril 2018
- Vote du Conseil municipal : 16 avril 2018.
- Démarrage des travaux : fin printemps/été 2018
- Durée : environ 2 mois.
- Installation de chantier sur notre parcelle : dépôt de Braille.

6. Plan financier

Intervention génie civil, soit réfection de lit du Nant (seuils et modification du profil en long), protection contre l'érosion (caissons bois végétalisés) et amélioration de la dévalaison (modification caisson des cascades, création bassin de réception,...).

Total des travaux : CHF 170'000.- TTC (prix soumission)

Travaux à charge de la Commune 1/3, soit :

CHF 56'000.-

Travaux de bûcheronnage dans forêt attenante communale pour entretien et réalisation des accès de chantier.	CHF 6'000.-
Réfection cheminement pédestre (escalier, main courante) amont passage sous-voie CFF	CHF 5'000.-
Honoraires ingénieurs suivi des travaux	CHF 16'000.-
Honoraires géomètre (nivellement, cadastration)	CHF 3'000.-
Divers et imprévus	CHF 4'000.-
Total :	CHF 90'000.-

7. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil administratif de la Commune de Versoix vous invite à réserver un accueil positif à cette demande de crédit de CHF 90'000.- TTC, montant auquel il convient d'ajouter le 0,5% de participation au fonds de décoration communal soit CHF 450.-.